Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021915-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE DAX

DEL20260219_15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : TOROS Y SALSA 2026 : RECRUTEMENT VACATAIRE DIRECTEUR ARTISTIQUE

L'an deux mille vingt six, le dix neuf février à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 13 février 2026, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	6
Suffrages exprimés	35

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LALANNE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, M. Régis MALARIK, Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Rémy PAUILLAC.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS :
M. Olivier COUSIN a donné pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, Mme Sandra LARTIGAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, Mme Audrey VERGELY a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Guillaume SÉGUIER a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Didier ZARZUELO a donné pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Marc-Olivier CHORT a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET

****

VU le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2121-29, L.1111-1 et L.1111-2,

VU l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE du 11 février 2026.

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter un directeur artistique pour l'organisation et la coordination du festival TOROS Y SALSA 2026,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le 24/02/2026
ID : 040-214000887-20260219-DEL2026021915-DE

CONSIDÉRANT que cette mission peut être remplie par un vacataire en regard des critères à remplir : recrutement pour exécuter un acte déterminé, recrutement pour un temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune et rémunération attachée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté,

CONSIDÉRANT les missions dévolues au directeur artistique :
- assurer la direction artistique du festival par la recherche et la proposition d'une programmation aboutie dans un cadre budgétaire donné,
- proposer une programmation artistique de qualité et assurer la mise en place de la production du plateau artistique,
- rédiger la note de présentation et l'éditorial du programme,
- assister aux réunions préparatoires (en présentiel ou en visio),
- être présent durant toute la durée du festival et gérer la logistique générale,
- rédiger le bilan artistique du festival et le présenter lors de la réunion de bilan.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitifs 2026 de la ville de Dax.

SUR PROPOSITION DE MME MARYLÈNE HÉNAULT, ADJOINTE AU MAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR :
35 VOIX POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la durée de la mission, à compter du 20 février 2026 jusqu'au 31 octobre 2026,

DE FIXER la rémunération totale de la vacation à 8 235 € brut en respectant les échéances de versement ci après :
- un versement en avril 2026 (30%)
- un versement en juillet 2026 (30%)
- un versement en octobre 2026 (40%)

D'INDIQUER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 de la ville de Dax,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Fanny MESPLET.

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,

VILLE de DAX (Landes) ACOS

Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »